

«Populariser davantage l'idée européenne par l'aide des sports». La CEE, l'UEFA et le projet de Coupe du Marché commun en football (1966-1968)

Philippe VONNARD

Le 2 mars 1967, un article du quotidien sportif *L'Équipe* mentionne la participation du club de football des Girondins de Bordeaux dans une épreuve nommée la «Coupe du Marché commun».¹ Selon ce journal, la compétition convoquerait des équipes ayant terminé deuxièmes du championnat allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais. Il s'agirait donc d'un tournoi réunissant des formations dotées d'un bon niveau footballistique et, en ce sens, pouvant intéresser le grand public. Fait intéressant, l'épreuve s'inscrirait dans les festivités du dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome et, à ce titre, aurait reçu l'appui de personnalités politiques en faveur de la construction de l'Europe, comme Paul-Henri Spaak, ainsi que l'approbation du secrétaire général de la Communauté économique européenne (CEE), Émile Noël. En fait, les promoteurs de l'épreuve agiraient au cœur même des instances communautaires, ce qui conférerait à ce tournoi de football un caractère politique particulier.

Dans cette contribution, nous proposons d'analyser les raisons qui ont poussé des acteurs de la CEE à développer le projet d'une épreuve européenne de football. S'il s'agit de traiter d'un sujet inédit, l'étude de cas permet de discuter plus largement de l'intérêt de la CEE pour le domaine sportif. En effet, le projet de la Coupe du Marché commun paraît étonnant au regard de la chronologie établie par la grande majorité des chercheurs qui se sont focalisés sur l'investissement de la CEE – puis de l'Union européenne (UE) – dans le domaine sportif.² Selon eux, l'intérêt des instances communautaires pour le sport date de la deuxième partie des années 1980 avec comme point de départ initial la rédaction du «Rapport du comité pour l'Europe des citoyens» (rapport Adonino) de 1985, cette dynamique se renforçant nettement avec la promulgation de l'arrêt Bosman en 1995 par la Cour de justice des communautés

1. *Bordeaux dans une Coupe du Marché commun*, in: *L'Équipe*, 02.03.1967. L'auteur souhaite remercier Christian Wenkel, Nicola Sbeti et Quentin Tonnerre pour leur aide. Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'une recherche postdoctorale financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

2. Pour un récent état de l'art, voir: J. MITTAG, *Europäische Sportpolitik zwischen Wachstum und Differenzierung: Entwicklungslinien, Analyseperspektiven und Erklärungsansätze*, in: J. MITTAG (éd.), *Europäische Sportpolitik. Zugänge – Akteure – Problemfelder*, Nomos, Baden-Baden, 2018; W. GASPARINI, *Sport et football "européens". Genèse d'une nouvelle catégorie de l'action publique*, in: W. GASPARINI (éd.), *L'Europe du football. Socio-histoire d'une construction européenne*, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2017, pp. 25-49.

européennes.³ Dans un texte récent, Manuel Schotté a toutefois remis en question cette lecture historique montrant que, dans le cadre du football, des échanges réguliers existent entre les élites dirigeantes de la CEE et de l'Union des associations européennes de football (UEFA) dès la fin des années 1960. Ces discussions aboutissent à l'établissement d'un *gentlemen's agreement* qui permet aux acteurs du football de ne pas se conformer, jusqu'aux années 1990, aux dispositions des Traités de Rome sur la libre circulation des travailleurs.⁴

Le présent article s'inscrit en filigrane de cette recherche. Plusieurs questions sont abordées: Quelles sont les raisons qui expliquent le développement du projet de Coupe du Marché commun au milieu des années 1960? Qui sont ses promoteurs au sein de la CEE? Comment les acteurs du monde du football réagissent-ils à cette proposition?

L'enquête est construite à partir du dépouillement de documents issus des Archives historiques de la communauté européenne (AHCE) à Florence ainsi que des Archives la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne. Cette documentation a été croisée avec des informations collectées dans les Archives de l'UEFA à Nyon et par la lecture des procès-verbaux du comité exécutif de l'Union belge des sociétés de football association (URBSFA). Cette fédération de football a été choisie car son secrétaire général, José Crahay, entretient des discussions avec les promoteurs du projet. Par ailleurs, nous avons eu recours au quotidien *L'Équipe*, l'un des principaux titres de la presse sportive européenne afin de comprendre le contexte du football européen de l'époque et de saisir la réception du projet dans les milieux sportifs.⁵ Enfin, la lecture de quatre interviews réalisées par des historiens avec Jacques-René Rabier – directeur du Service de presse et d'information (SPI) de la CEE au moment

3. Promulgué en 1995, cet arrêt renvoie au nom d'un joueur belge qui remporte son procès contre son club le RFC Liège. Sur le plan européen, cette décision va avoir deux conséquences majeures. Premièrement, elle oblige les clubs à laisser un joueur en fin de contrat signer avec le club de son choix. Deuxièmement, les joueurs issus de l'Union européenne peuvent circuler librement en Europe et ne sont plus concernés par la règle limitant à trois le nombre d'étrangers par club.

4. Durant les années 1970 et 1980, il y a donc ce que nous pouvons nommer une «exception footballistique», celle-ci étant remise en question par l'arrêt Bosman de 1995. M. SCHOTTÉ, "To live is to live concealed". *Confined relation between UEFA and the European community (1970s and 1980s)*, in: P. VONNARD, G. QUIN, N. BANCEL (éds), *Building Europe with the Ball. Turning Points in the Europeanization of Football (1905-1995)*, Peter Lang, Oxford, 2016, pp. 187-199. Dans l'introduction de son texte, Manuel Schotté propose une large revue de la littérature anglo-saxonne et francophone sur l'investissement de la CEE dans le domaine du football.

5. Dans les dossiers relatifs au projet qui sont conservés dans les archives de la Communauté européenne et de l'UEFA, nous avons retrouvé des coupures de presse de ce journal, signe que les dirigeants de ces deux organismes le consultent régulièrement.

du développement du projet – et un long entretien téléphonique que nous avons mené avec Paul Collowald, permettent de compléter le propos.⁶

L'article est découpé en trois parties et suit une trame chronologique des événements. Nous proposons tout d'abord de replacer le projet de la Coupe du marché commun dans le contexte des compétitions européennes de football de l'époque et plus largement des liens entre la CEE et le domaine sportif. Puis, nous nous intéresserons au développement du projet et aux buts recherchés par ses promoteurs. Pour terminer, nous analyserons la réaction de l'UEFA vis-à-vis du projet.

«Faire les Européens» par le biais du football

Au milieu des années 1960, soit au moment où est lancé le projet de la Coupe du Marché commun, les promoteurs de l'Europe communautaire sont à la recherche d'un nouveau souffle. En dehors du fait que le projet européen est perçu comme trop technique par les populations des pays concernées, il connaît aussi de sérieuses entraves.⁷ En premier lieu, des dissensions existent entre les six au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne dont la candidature est rejetée par la France en 1963.⁸ En deuxième lieu, une «crise constitutionnelle» éclate autour de la mise en place du Traité de fusion des exécutifs des trois communautés et débouche sur la crise dite «de la chaise vide».⁹ Ces événements renforcent l'idée chez certains promoteurs de la construction européenne qu'il faut diversifier les canaux en vue de créer davantage de sympathie autour du projet européen chez le grand public. Sous cet angle, le domaine du football pourrait constituer un vecteur intéressant en raison de la popularité du jeu dans tous les pays du continent. De plus, le versant européen du ballon rond est ancien

-
6. Jacques-René Rabier s'est entretenu à de nombreuses reprises avec des historiens. Trois entretiens sont par exemple disponibles sur le site des Archives historiques de la communauté européenne. En 2009, il a aussi été interviewé par Anne Dulphy et Christine Manigand pour la revue *Histoire@Politique*. De même, dans les Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, il est possible de trouver un entretien datant du début des années 1980 réalisé par Antoine Marès. Lors de ces différents échanges, Rabier revient sur son parcours, les réalisations auxquelles il a participé ainsi que sur son rapport à l'Europe. À noter que le projet qui est traité dans le cadre du présent article, et plus généralement la thématique sportive, n'apparaissent pas dans ces discussions. Rabier a également communiqué au sujet du développement du SPI: J.R. RABIER, *La naissance d'une politique d'information sur la Communauté européenne (1952-1967)*, in: F. DASSETO, M. DUMOULIN (éds), *Naissance et développement de l'information européenne*, Peter Lang, Bruxelles, 1990, pp.21-32. Quant à Paul Collowald, il a été collaborateur au Service du porte-parole (SPP) dans les années 1960, puis directeur du SPI dans les années 1970. Sur sa trajectoire, voir: P. COLLOWALD, *J'ai vu naître l'Europe: De Strasbourg à Bruxelles le parcours d'un pionnier de la construction européenne*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2014.
7. N. PIERS LUDLOW, *The European Community and the Crises of the 1960s. Negotiating the Gaullist challenge*, Routledge, Londres, 2006.
8. N. PIERS LUDLOW, *Dealing with Britain. The Six and the first UK application to the EEC*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997.
9. P. GERBET, *La construction de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 2007, p.224.

ce qui permet aux échanges continentaux en football d'être largement acceptés, et plébiscités, par les différents acteurs du jeu (dirigeants, journalistes, spectateurs).¹⁰

Les organisations européennes et le football

Des promoteurs influents de la construction européenne ne sont pas insensibles au pouvoir de séduction du ballon rond. Ainsi, le Belge Paul-Henri Spaak est décrit par le journal *L'Équipe* comme étant un amateur de football. Or, au début des années 1950, il apporte son soutien moral à l'éventuelle création d'un championnat européen disputé dans la ville de Strasbourg, où le Conseil de l'Europe (CE) vient d'établir son siège.¹¹ De même, Jean Monnet – jamais à court d'idées pour développer le projet européen – imagine en 1954 l'organisation d'un match annuel de football «Acier» contre «Charbon» dans le cadre de la Communauté économique de charbon et de l'acier (CECA).¹²

Si ces projets ne se concrétisent pas, il faut également souligner que des acteurs du domaine sportif imaginent profiter de la mise en place d'organisations supranationales européennes pour renforcer la légitimité des échanges sportifs européens. Ainsi, en sa qualité de président de la Haute Autorité de la CECA, Jean Monnet reçoit plusieurs invitations pour assister à des événements sportifs internationaux.¹³ De manière plus significative, en 1954, une entité nommée «Organisation sportive européenne» propose à la CECA de patronner l'organisation d'un Tour d'Europe cycliste. Cependant, la division du personnel du budget et des services centraux de la CECA refuse d'apporter son soutien à cette initiative argumentant que le sport n'est pas inscrit dans le Traité instituant l'organisation.¹⁴

Assurément, au milieu des années 1950, le football – et plus largement le domaine sportif – n'est pas une priorité pour la grande majorité des promoteurs de l'Europe. En outre, l'administration du ballon rond reste une chasse gardée, du moins dans les pays de l'Europe de l'Ouest, d'organisations relativement bien structurées, qui existent depuis le début du siècle et conservent une relative indépendance vis-à-vis du

10. Paul Dietschy perçoit les prémices de ce qu'il nomme «l'Europe du football» durant la Belle Époque, celle-ci s'affirmant ensuite durant l'entre-deux-guerres. P. DIETSCHY, *Did a "Europe of football" exist in the 1930's?*, in: *Sport in history*, 35(2015), pp.515-530.

11. *Vers un Championnat d'Europe disputé à Strasbourg, "capitale"*, in: *France football*, 22.08.1950. Dans sa biographie consacrée à l'homme politique belge, Michel Dumoulin confirme que Spaak est «un grand amateur de football». M. DUMOULIN, *Spaak*, Éd. Racine, Bruxelles, 1999, p.22.

12. AFJME [Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe], CD01.1, AMH, 4/2/52, Équipe de football européenne. Note de Jean Monnet, 04.02.1952.

13. Dans les Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, il est possible de trouver des cartes d'invitation pour des rencontres internationales transmises respectivement par la Fédération luxembourgeoise de football et d'escrime à Jean Monnet.

14. AHCU [Archives historique de la communauté européenne], BDT 101/99, Sport européen 1966-1985, Procès-verbal de la séance du groupe de travail des 30.06 et 14.07.1954. Merci à Nicola Sbetti pour cette information.

pouvoir étatique: les associations nationales. Fortement jalouses de leurs prérogatives qui consistent prioritairement à gérer et à développer le football dans leur État ainsi qu'à représenter leurs intérêts au sein de la Fédération internationale de football association (FIFA), elles sont dirigées par des individus qui soutiennent l'argumentaire de l'apolitisme du sport. Si certains – tel le président de la FIFA, le Français Jules Rimet – développent un argumentaire sur le sujet, cette posture constitue plutôt pour la majorité des dirigeants une stratégie en soi et doit leur permettre de conserver la mainmise sur l'administration du jeu.¹⁵ En 1953, la fin de non-recevoir qu'adresse l'Union belge de football vis-à-vis d'une demande du Mouvement européen de créer un tournoi de football continental est une bonne illustration de cette posture.¹⁶

Dès la deuxième partie des années 1950, le football européen entre dans une nouvelle phase de développement, principalement en raison de la création d'une organisation continentale, l'UEFA. Ses promoteurs sont sans aucun doute influencés par le développement de «l'Europe-organisation» – à savoir la création d'organisations supranationales dans de nombreux domaines.¹⁷ Cependant, ce sont en premier lieu des enjeux liés au domaine du football qui ont conduit les associations nationales à mettre sur pied une organisation continentale.¹⁸ La création de l'Union marque une nouvelle étape dans la structuration européenne du football. En effet, elle permet de dynamiser les échanges de toutes sortes (organisation de rencontres ou échanges d'idées diverses sur le football) entre les pays européens et œuvre progressivement à une homogénéisation des structures du football national (en matière de calendrier des compétitions continentales ainsi que de la formation des entraîneurs et des arbitres).¹⁹ De plus, quelques mois seulement après sa fondation, l'UEFA reprend l'ambitieux projet de compétition européenne de clubs porté, dès décembre 1954, par des

-
15. En 1954, Jules Rimet publie un article dans le *Bulletin officiel de la FIFA* intitulé *Le rôle du football dans le rapprochement des peuples*. Sur Rimet, voir: P. VONNARD, G. QUIN, *Jules Rimet: FIFA's Missionary President*, in: E. BAYLE, P. CLASTRES (éds), *Global Sport Leaders. A Biographical Analysis of International Sport Management*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2018, pp.83-106. Pour une réflexion théorique sur cet aspect voir: J. DEFRANCE, *La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif*, in: *Politix*, 50(2000), pp.13-27. Et pour une réflexion socio-historique sur le football européen voir: M SCHOTTÉ, *La structuration du football professionnel européen. Les fondements sociaux de la prévalence de la «spécificité sportive»*, in: *Revue française de Socio-Économie*, 13(2014), pp.85-106.
16. AGRB [Archives générales du Royaume de Belgique], Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA), Procès-verbal du comité exécutif de l'Union belge, 07.03.1953.
17. R. FRANK, *Les débats sur l'élargissement de l'Europe avant l'Élargissement*, in: G. PECOUT (éd.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e au XX^e siècle. Élargissement et union: approches historiques*, PUF, Paris, 2004, pp.180-181.
18. Une réorganisation de la Fédération internationale de football association (FIFA), décidée en novembre 1953, oblige désormais les différents continents de créer un organisme sur le modèle de la Confédération sud-américaine de football, créée en 1916. Pour un détail sur ces discussions et plus largement sur les enjeux de la création de l'UEFA, voir: P. VONNARD, *L'Europe dans le monde du football. Genèse et formation de l'UEFA*, Peter Lang, Bruxelles, 2018.
19. P. VONNARD, K.T. MARSTON, *Building bridges between separated Europeans: the role of UEFA's competitions in East-West exchanges (1955-1964)*, in: P. VONNARD, N. SBETTI, G. QUIN (éds), *Beyond boycotts. Sport during the cold war in Europe*, De Gruyter-Oldenbourg, Berlin, 2017, pp.85-108.

journalistes parisiens de *L'Équipe*.²⁰ Certes, des épreuves supranationales d'envergure existent dans le football depuis l'entre-deux-guerres. Toutefois, la Coupe des clubs champions européens – lancée lors de la saison 1955-1956 – est tout à fait inédite puisque c'est la première fois de l'histoire du jeu qu'un tournoi réunit des équipes provenant des quatre coins du continent.²¹

Le vif engouement pour la compétition pousse l'UEFA à rapidement inventer d'autres épreuves comme le Tournoi international des juniors, la Coupe d'Europe des nations puis, au début des années 1960, la Coupe des vainqueurs de coupe européenne. Le succès populaire de ces compétitions et leur importante couverture médiatique ont deux conséquences majeures. Premièrement, elles permettent à l'Union de consolider sa structure – celle-ci touchant un pourcentage sur les recettes brutes des matchs, puis un montant sur les droits de télévision – et lui offrent donc d'étoffer ses activités. Deuxièmement, les tournois continentaux attirent l'attention d'autres organismes européens.

À la recherche de nouveaux supports pour le projet européen

Dès 1956, des discussions s'engagent entre des dirigeants de l'Union européenne de radio (UER) – créée en 1950 – et ceux de l'UEFA afin de retransmettre des matchs de la Coupe des clubs champions européens.²² À la fin des années 1950, c'est le Conseil de l'Europe – organisation qui cherche alors à élargir son champ d'action (par exemple en mobilisant le domaine de la culture) et qui souhaite également établir davantage de liens avec les pays de l'Est – qui propose au comité exécutif de l'UEFA d'accueillir son siège à Strasbourg.²³ Cette tentative n'est toutefois pas couronnée de succès, les dirigeants de l'Union – effectivement en pleine discussion sur la création d'un siège fixe – préférant disposer d'un siège propre qui est finalement placé à Berne.²⁴

20. Sur la création de cette épreuve, voir: P. VONNARD, *La Genèse de la Coupe des clubs champions. Une histoire du football européen (1920-1960)*, CIES, Neuchâtel, 2012.

21. Pour une synthèse historique sur les transformations des compétitions européennes, voir: J. MITTAG, *Europa und der Fussball. Die Europäische Dimension des Vereinsfußballs vom Mitropa-Cup bis zur Champions League*, in: J. MITTAG, J.-U. NIELAND (éds), *Das Spiel mit dem Fussball. Interessen, Projektionen und Vereinnahmungen*, Essen, Klartext, 2007, pp.155-176.

22. Sur les débuts de l'UER, voir: C. HENRICH-FRANKE, *Creating transnationality through an international organization? The European broadcasting union's (EBU) television programme activities*, in: *Media History*, 16(2010), pp.67-81; P. VONNARD, L. LABORIE, *L'invention d'un rendez-vous médiatique européen L'UEFA, l'UER et la Coupe des clubs champions européens de football (1956-1968)*, in: *Vingtième siècle*, (sous presse).

23. B. WASSENBERG, *Histoire du Conseil de l'Europe (1949-2009)*, Peter Lang, Bruxelles, 2012, pp. 178-203; UEFA [Archives de l'Union des associations européenne de football], RM00000749, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif, 04.06.1959.

24. De 1955 à 1959, l'UEFA occupe trois bureaux qui se trouvent au siège de la Fédération française de football à Paris.

Cette réponse, ainsi que les négociations délicates entre l'UEFA et l'UER – le premier accord entre les deux parties est finalement signé en 1961 –, révèlent l'ambition des dirigeants de l'UEFA de conserver leur indépendance et n'est pas sans rappeler la posture défendue à la même époque par les promoteurs de la Confédération européenne des postes et télécommunications (CEPT), créée en 1959. En effet, si la CEPT se développe dans le sillage des Traités de Rome, elle reste néanmoins à leur marge, conservant une certaine indépendance et s'inscrivant davantage dans les pas des organisations internationales qui existaient durant l'entre-deux-guerres.²⁵

Au milieu des années 1960, c'est cette fois la CEE qui prend contact avec l'UEFA, par l'intermédiaire de son Service de presse et d'information. Organisme créé au début des années 1960 et œuvrant avant le Traité de fusion pour les trois Communautés européennes, le SPI voit progressivement ses effectifs renforcés et ses tâches s'accroître. Il poursuit deux buts principaux. D'une part, il s'agit de populariser le projet européen par l'entremise de différents canaux comme la télévision, les grandes foires internationales, voire des bourses d'études. De plus, le SPI donne également des informations précises sur des thématiques liées à l'Europe en construction (agriculture, énergie, syndicats, etc.). D'autre part, le service souhaite «contribuer à faire les Européens», c'est-à-dire favoriser l'enracinement d'une conscience collective et la diffusion d'un sentiment d'appartenance à un destin commun». Constitué d'environ quatre-vingts collaborateurs au bureau de Bruxelles – auxquels il faut ajouter ceux travaillant dans les antennes présentes dans les grandes capitales européennes – il est composé de membres qui sont en majorité des européens convaincus, Daniele Pasquucci n'hésitant pas évoquer le terme de «militants» à leur sujet.²⁶

Le service est dirigé par Jacques-René Rabier. «Fédéraliste radical», ce dernier est un proche de Jean Monnet.²⁷ Selon Paul Collowald, cette posture lui confère alors un certain prestige au sein des instances communautaires.²⁸ Jacques-René Rabier est fermement convaincu par le projet européen – un «fonctionnaire militant» – et tout au long de ses mandats au sein des institutions européennes, il cherche à alimenter les débats sur l'Europe. Sa méthode:

-
25. L. LABORIE, *Les grands réseaux techniques et l'intégration européenne. Le cas des Postes et des Télécommunications (1945-1959)*, in: K. RÜCKER, L. WARLOUZET (éds), *Quelles (s) approches (s)? Nouvelles approches en Histoire de l'intégration européenne*, Peter Lang, Bruxelles, 2006, pp. 321-335.
 26. D. PASQUINUCCI, "Faire les Européens" *Les origines de la politique d'information communautaire*, in: D. PREDA, D. PASQUINUCCI (éds), *The road Europe travelled along. The evolution of the EEC/EU institutions and policies*, Peter Lang, Bruxelles, 2010, pp.253-254.
 27. Propos de Manuel Santarelli, collaborateur au SPI durant les années 1960. Cité dans M. DUMOULIN, *Quelle politique de l'information*, in: M. DUMOULIN (éd.), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoire d'une institution*, Union européenne, Bruxelles, 2014, p.530.
 28. Entretien téléphonique avec Paul Collowald, 22.01.2018. Cette filiation, et plus globalement, sa stratégie pour développer la cause européenne peut néanmoins également l'opposer à d'autres collaborateurs qui officient au sein des communautés. Sur les tensions qui existent à cette époque, notamment entre les fédéralistes et les néo-fonctionnalistes, voir: L. WARLOUZET, *Relancer la CEE avant la Chaise vide: Néo-fonctionnalistes vs. fédéralistes au sein de la Commission européenne (1964-1965)*, in: *Journal of European Integration History*, 1(2008), pp.69-87.

«Il faut prendre comme un damier l'ensemble des différents milieux européens, nationaux et régionaux, professionnels et autres, politiques, journalistiques, les [associations diverses]. Et faire en sorte que ces groupes et ces personnes apprennent à se connaître, voient ce qu'ils ont en commun».²⁹

En ce sens, il s'agit tout d'abord de convaincre les élites du bien-fondé du projet européen, car ce sont elles qui pourront ensuite diffuser l'idée en direction des masses. C'est pourquoi Rabier n'hésite pas à donner de nombreuses conférences et des cours dans des universités sur la thématique de l'Europe, s'applique à établir des «passe-relles» européennes entre des acteurs qui officient dans différents domaines et jouera, dans les années 1970, un rôle central dans la création de l'*Eurobaromètre*.³⁰ Mais, il s'agit également de toucher la jeunesse. Des études sont donc menées sur la sympathie des jeunes envers l'Europe afin de mieux comprendre leur rapport à l'Europe et des contacts sont pris avec des éditeurs spécialisés de bande dessinée.³¹ Au regard de cet objectif, le football pourrait constituer un support intéressant aux actions du SPI.

Un projet: la Coupe du Marché commun

Dans son rapport du secrétariat pour les années 1966 et 1967, le secrétaire général de l'UEFA, Hans Bangerter, écrit qu'un total de 450 rencontres de clubs ont été disputées durant la saison footballistique 1965/1966 ce qui «donne une moyenne hebdomadaire de plus de 10 matchs internationaux».³² Malgré ce chiffre important, des projets de nouvelles compétitions arrivent régulièrement sur le bureau du secrétaire général de l'UEFA et des discussions existent chez les dirigeants de clubs et les journalistes afin de dynamiser les épreuves existantes.³³ Sous cet angle, le projet de Coupe du Marché commun n'a donc rien de véritablement surprenant à une exception près, et elle est de taille, celui-ci est proposé par un acteur politique: le Service de presse et d'information de la CEE.

29. Entretien avec J.-R. Rabier. Cité par M. DUMOULIN, *Quelle politique de l'information?*, op.cit., p.530.

30. Entretien de J.-R. Rabier avec A. DULPHY, C. MANIGAND, in: *Histoire@Politique*, 7(2009), p. 6.

31. P. ALDRIN, *L'invention de l'opinion publique européenne. Genèse intellectuelle et politique de l'Eurobaromètre (1950-1973)*, in: *Politix*, 89(2010), pp.79-101; M. THEYS, *Jacques-René Rabier. Fonctionnaire-militant au service d'une certaine idée de l'Europe*, Peter Lang, Bruxelles, 2017, p. 107.

32. UEFA, RM00010068, Rapport du secrétariat général pour les années 1966 et 1967, janvier 1968.

33. Sur ce contexte, voir A. KING, *The European ritual: football in the new Europe*, Ashgate, Aldershot, 2003, pp.37-48.

Une nouvelle compétition européenne d'envergure?

En réalité, l'idée initiale ne provient pas directement d'un des collaborateurs du SPI mais d'un personnage qui est décrit comme un «promoteur de spectacle», Michel Szur.³⁴ Ce dernier propose de mettre sur pied une association à but non lucratif nommée «Coupe du Marché commun» dont l'objectif principal serait

«de promouvoir l'intégration de l'idée de communauté européenne, par un moyen complémentaire à ceux déjà employés, permettant de toucher une couche de population encore amorphe et de les sensibiliser par cette propagande possible».³⁵

Michel Szur inscrit son projet dans le cadre de la construction européenne, c'est pourquoi il demande aux instances communautaires de le parrainer. Il souhaite que la CEE mette à sa disposition des locaux et du personnel ainsi qu'un petit budget dans l'optique de lancer la compétition. Par la suite, il est prévu que l'association prélève un pourcentage de 10% de la recette brute de toutes les rencontres ce qui lui permettrait de financer son activité. Michel Szur précise que la première édition, disputée dès septembre 1966, ne sera pas officielle mais composée d'équipes invitées, en raison du temps imparti pour mettre sur pied le tournoi.

Il est difficile de déterminer l'exacte sympathie de Michel Szur pour le projet européen. Même si ce dernier est anticommuniste et considère sans doute que l'établissement du Marché commun constitue un rempart contre sa prolifération en Europe de l'Ouest, il ne faut néanmoins pas exclure la piste de l'utilisation de cette cause dans le but de développer un projet de type commercial.³⁶ En tous les cas, la proposition de Szur – et c'est ce qui nous importe dans le cadre de cet article – suscite une audience quasiment immédiate chez plusieurs collaborateurs du SPI. En effet, à la suite de discussions préliminaires en mars 1966 entre Michel Szur et Robert Pendville – un collaborateur bien placé dans la hiérarchie du SPI et proche de Jacques-René Rabier –, le promoteur du projet entame des démarches en vue de pouvoir le présenter sous une forme écrite dans un futur proche. Au mois de mai, une nouvelle discussion a lieu pour faire le point sur les démarches de Szur. Fait important, Robert Pendville est cette fois accompagné de son directeur de service, Jacques-René Rabier.³⁷ Rabier est rapidement séduit par le projet présenté par Michel Szur, cette posture s'expli-

34. Michel Szur est un dissident hongrois arrivé en Belgique à la fin des années 1940. Il a notamment occupé le poste de président de l'Association des étudiants catholiques de Hongrie dans sa jeunesse ce qui témoigne d'un activisme politique. Sa profession au moment du développement du projet n'est pas très claire. Il paraît être indépendant après avoir été directeur commercial d'une moyenne entreprise, journaliste et interprète à son arrivée dans le pays. Un dossier contenant des correspondances et des rapports à son sujet (principalement pour les années 1950) a été établi par la police des étrangers (AGRB, dossier numéro 2.293.700).

35. AHCUC, BDT 101/99, Proposition de budget pour le lancement d'une compétition dénommée 'Coupe du Marché commun', 25.04.1966.

36. Pour un exemple de l'emploi de l'Europe «comme argument», voir: M. FLONNEAU, «Route en or» et «automobiles pour tous». Adosser l'archéologie des autoroutes françaises à l'horizon européen, in: Y. BOUVIER, L. LABORIE (éds), *L'Europe en transitions. Énergie, mobilité, communication. XVIII^e-XXI^e siècles*, Nouveau monde éds, Paris, 2017, pp.191-225.

37. AHCUC, BDT 101/99, Pendville à Szur, 20.05.1966.

quant, selon Paul Collowald, par le fait qu'il s'est toujours montré «très ouvert sur toutes les initiatives qui touchent à l'Europe».³⁸ À la suite de cette réunion, Szur continue ses démarches et établit rapidement un état de la situation du projet. Le promoteur du tournoi a désormais sélectionné les formations qui y prendront part: Werder Brême (Allemagne), Saint-Trond (Belgique), Girondins de Bordeaux (France), AC Bologne (Italie), Union (Luxembourg) et Feyenoord Rotterdam (Pays-Bas). Par ailleurs, Michel Szur envisage de contacter un club anglais (Leeds United) et une formation écossaise (Rangers ou Celtic Glasgow).³⁹

Il s'agit bien d'une Coupe du Marché commun puisque tous les pays le composant sont représentés. Fait intéressant, relevons la participation de formations britanniques. Si des enjeux footballistiques expliquent leur présence – le haut niveau de jeu du football britannique permettant indéniablement de conférer plus de prestige à l'épreuve –, nous pouvons supposer qu'un enjeu politique se superpose ici à l'enjeu sportif. En effet, au même moment la Grande-Bretagne prépare une deuxième demande d'affiliation au Marché commun. De fait, le football pourrait constituer un bon moyen pour conduire une diplomatie parallèle devant préparer le terrain à une future décision politique en la matière.⁴⁰ Cette participation britannique aurait d'autant plus de résonance que le tournoi envisagé est prestigieux, les clubs sélectionnés ayant tous, excepté le Werder Brême, terminé à la deuxième place de leur championnat. Par ailleurs, et toujours en vue de conférer de l'importance à l'épreuve, il est prévu que la compétition se disputera sous la même modalité que celles administrées par l'UEFA, c'est-à-dire en match aller-retour à élimination directe. Ainsi, en raison de son calendrier, du niveau des équipes convoquées et de son mode d'organisation, la Coupe du Marché commun pourrait créer une sérieuse concurrence à la Coupe des clubs champions, le principal tournoi de l'UEFA.

L'argumentaire présenté persuade définitivement Jacques-René Rabier du bien-fondé de la cause, ce dernier acceptant d'envoyer un courrier officiel (avec l'entête des communautés européennes) et dans la langue du destinataire (le document a été traduit en six langues par des collaborateurs du SPI) aux clubs sélectionnés afin d'explicitier brièvement les buts recherchés par la création de cette nouvelle compétition footballistique.⁴¹ De plus, Rabier décide de prendre entièrement en charge les frais de déplacement de Michel Szur puisqu'il est prévu que ce dernier se rendra dans chaque club pour plaider la cause du tournoi. Le promoteur de l'épreuve se voit donc officiellement chargé d'une «mission d'information» par le SPI.⁴² Le service s'implique donc financièrement, logistiquement et symboliquement dans le projet de

38. Entretien téléphonique avec Paul Collowald, 22.01.2018.

39. AHCU, BDT 101/99, Szur à Rabier et Pendville, 26.07.1966.

40. Sur cette diplomatie parallèle par l'entremise du football, voir par exemple P.J. BECK, *Scoring for Britain: international football and international politics, 1900-1939*, F. Cass, London, 1999.

41. De nombreux brouillons de lettres peuvent être trouvés dans les dossiers conservés sur la compétition, ce qui témoigne du fait que le projet n'est pas pris à la légère par le SPI et que des échanges existent à son sujet entre plusieurs de ses collaborateurs.

42. Rabier le présente notamment en ces termes à José Crahay, vice-président de l'UEFA, dans une lettre envoyée explicitement au début du mois de septembre 1966 (le courrier est non-daté).

compétition. Ces décisions révèlent un des aspects du fonctionnement du SPI au milieu des années 1960. En effet, pour soutenir différents projets et contourner les limites budgétaires de son service, Rabier n'hésite pas à engager ponctuellement des collaborateurs qui rempliront des missions spéciales.⁴³ En outre, le soutien d'une action entreprise dans le domaine sportif, qui comme nous l'avons vu préalablement n'est pas encore investi par la CEE, témoigne bien des démarches propagandistes du SPI pour la cause européenne.

Durant le mois d'août 1966, Michel Szur entame formellement son tour d'Europe des clubs. Il ressort des premières visites auprès des formations du Feyenoord Rotterdam et de Saint-Trond un certain enthousiasme pour le projet. Ainsi, la formation belge félicite le SPI – signe que le service est considéré comme l'organisateur de la compétition – pour son initiative et assure sa participation à l'épreuve.⁴⁴ Malgré ces démarches initiales positives, et contrairement à ce qu'il avait espéré, Szur ne peut se rendre dans tous les clubs, le mois d'août étant synonyme d'un ralentissement de l'activité du secrétariat des formations contactées. Cette situation est pénalisante puisqu'il avait prévu d'effectuer ses déplacements durant son temps de vacances.⁴⁵

Par ailleurs, l'UEFA est mise au courant des démarches de Michel Szur par la Fédération de football des Pays-Bas. En effet, celle-ci lui demande des précisions sur le tournoi – l'organisme ayant lui-même été contacté par le club de Feyenoord –, ce qui montre que le projet du SPI est pris au sérieux par les acteurs du domaine footballistique.⁴⁶ Des échanges ont lieu sur la question entre Hans Bangerter et le vice-président de l'Union, le Belge José Crahay. Président de la commission de la Coupe des clubs champions, Crahay est tout à fait avisé pour traiter ce genre de dossier. En outre, il a l'avantage d'être actif dans la région bruxelloise puisqu'il est secrétaire de l'association belge de football et plus largement un acteur central de la vie sportive belge puisqu'il officie également comme secrétaire général du Comité olympique belge (COB). Sa présence à Bruxelles lui offre donc l'opportunité de se tenir au courant des démarches de Michel Szur. Après quelques jours d'enquête, le dirigeant belge réussit à se procurer le mémorandum du projet. José Crahay est catégorique: l'UEFA doit s'opposer à l'initiative du SPI puisqu'il s'agit d'un tournoi organisé par une instance privée.⁴⁷ Bangerter se montre d'accord avec lui et ajoute qu'il est de toute façon opposé à la création de nouvelles compétitions, l'augmentation du nombre de matchs disputés à l'échelle européenne rendant l'établissement du calendrier footballistique «de plus en plus précaire».⁴⁸

L'instance régulatrice du football européen a désormais un contrôle sur les agissements des promoteurs de la Coupe du marché commun. De fait, elle ne sera pas

43. M. DUMOULIN, *Quelle politique de l'information?*, op.cit., p.534.

44. AHCU, BDT 101/99, Secrétaire de l'équipe de Saint-Trond à Rabier, 17.08.1966.

45. Ibid., Sport européen 1966-1985, Szur à Rabier et Pendville, 06.09.1966.

46. UEFA, RM00002713, Association nationale des Pays-Bas à Bangerter, 26.08.1966.

47. UEFA, RM00002713, Correspondence related to UEFA endorsed competitions, Crahay à Bangerter, 13.09.1966.

48. Ibid., Bangerter à Crahay, 22.09.1966.

prise au dépourvue si le projet est envoyé à son secrétariat, voire saura réagir en cas d'avancée trop rapide du projet en dehors de son giron.

***Dépasser le cadre du football: la création d'une association
«Coupe du marché commun»***

Parallèlement à ces échanges qui s'effectuent à l'interne de l'UEFA, et même si le contact avec les clubs n'a que peu avancé, Szur n'est pas resté inactif. Ainsi, dans un nouvel échange avec Rabier, il indique qu'il va entreprendre prochainement la fin de son tour d'Europe afin de visiter les autres clubs contactés. En outre, il envisage désormais de créer en marge des matchs de l'épreuve «un concours destiné aux jeunes et ayant pour thème l'Europe et l'idée européenne». ⁴⁹ Il s'agirait d'offrir aux gagnants la possibilité de voir gratuitement la rencontre disputée dans leur ville. L'idée est plébiscitée par Jacques-René Rabier car elle correspond parfaitement à la volonté de diffuser la cause européenne auprès de la jeunesse et, parallèlement, elle pourrait constituer un moyen de recueillir l'opinion des jeunes sur l'Europe. En ce début du mois de septembre 1966, le projet de tournoi est désormais bien ficelé et un calendrier fixe le début de l'épreuve en octobre.

Par ailleurs, Szur ajoute dans son courrier que la constitution de l'association «Coupe du Marché commun» est en bonne voie puisque différentes personnalités lui ont donné leur accord. Nous trouvons dans le comité des journalistes, comme Robert Delmarcelle, rédacteur en chef de *La Libre Belgique*. Âgé d'une cinquantaine d'années, Delmarcelle est un journaliste reconnu en Belgique francophone. De plus, Michel Szur s'est attaché le concours de plusieurs journalistes sportifs belges de premier plan: Raymond Arts, Jacques Lecoq, Albert Lemaire et Jacques Thibaut. Comme leurs homologues de *L'Équipe*, ceux-ci sont vivement intéressés à développer des compétitions européennes et pourront aussi diffuser l'information auprès de leurs confrères étrangers. Enfin, l'initiateur du projet a également contacté quelques industriels et s'est assuré le concours de la firme Martini qui offrira le trophée et organisera un cocktail pour le lancement de l'épreuve.

Michel Szur convoque ici des élites de la presse – en particulier sportive⁵⁰ – et de l'industrie qui font probablement partie de son réseau de connaissances et qui devront

49. Ibid.

50. De nombreux auteurs ont montré que la presse sportive joue un rôle clé dans le développement des compétitions sportives. Pour une réflexion sur le cas français dans les années 1940 à 1960, voir: G. MONTEREMAL, *L'Équipe: médiateur et producteur de spectacle sportif (1946-1967)*, in: *Le Temps des Médias*, 9(2007), pp.107-120.

permettre de «populariser» le projet auprès du public.⁵¹ S'il reconnaît que le comité pressenti reste «limité à la Belgique», Szur n'est pas sans ambition pour donner davantage d'ancrage international à l'association dans un futur proche. En ce sens, il a déjà adressé un courrier à Paul-Henri Spaak et espère, dans les mois qui suivent, établir – grâce notamment à ses voyages prévus en Allemagne, en France et en Italie – des contacts avec des membres de grandes familles industrielles européennes comme Moratti (spécialisée dans le secteur pétrolier), Thyssen et Krupp (actives dans la sidérurgie) ou Englebert (qui détient une entreprise spécialisée dans les pneumatiques).⁵² D'un point de vue footballistique, ces choix font sens. En effet, Angelo Moratti est le président de l'Inter Milan, équipe phare du championnat italien et qui vient de remporter deux Coupes des clubs champions (1963-1964 et 1964-1965). De même, les groupes Thyssen et Krupp sont basés dans la Ruhr, région où le football est extrêmement populaire. Quant au choix d'Englebert, il témoigne de l'idée de toucher, à terme, d'autres sports que le ballon rond puisque l'entreprise a été présente notamment en formule 1 dans les années 1950. En outre, le choix de ces industriels du secteur secondaire s'explique car ceux-ci sont déjà impliqués dans le projet économique européen et ont tout intérêt à le pérenniser.⁵³

Par contre, aucun collaborateur du SPI n'est présent dans l'association. En fait, si le service soutient le projet d'une épreuve footballistique, il semble plus réservé sur les actions de Michel Szur quant à la constitution de cette association. De plus, la lettre de Szur comporte un passage biffé avec un point d'interrogation dans la marge – annotation probablement apposée par Jacques-René Rabier ou un de ses proches collaborateurs – au sujet du propos suivant:

«Dès que l'ASBL sera constituée et que son comité de patronage sera assez étoffé, je compte pour pallier à toute tentative d'appropriation de la part de la FIFA ou de l'UEFA, inviter les présidents et les secrétaires généraux de ces associations à faire partie de notre comité de patronage. Il y a beaucoup de chances qu'ils n'oseront pas refuser car un refus de leur part à ce stade pourrait être interprété comme une prise de position contre l'idée européenne».⁵⁴

Certes, Jacques-René Rabier encourage des projets ambitieux pour la cause européenne, toutefois nous pouvons faire l'hypothèse qu'il ne s'agit pas d'aller trop loin et surtout de ne pas remettre en question l'autorité d'organisations continentales (en l'occurrence l'UEFA) qui administrent des domaines où la CEE n'a pas (encore) d'emprise. En effet, une telle posture pourrait créer des tensions au sein des communautés mais aussi entre ses collaborateurs et les gouvernements des États membres.

51. Cet investissement des industriels dans le football des années 1950 et 1960 reste encore largement à investiguer. Pour une réflexion sur la période de l'entre-deux-guerres, voir: A. MOURAT, *Football et mono-industrie: création et évolution d'un «style sochalien» à partir de 1928*, in: Y. GASTAUT, S. MOURLANE (éds), *Le football dans nos sociétés. Une culture populaire 1914-1998*, Autrement, Paris, 2006, pp.52-63.

52. AHCU, BDT 101/99, Szur à Rabier et Pendville, 06.09.1966.

53. Sur ce sujet, se rapporter à É. BUSSIERE, M. DUMOULIN, S. SCHIRMANN (éds), *Europe organisée. Europe du libre-échange?*, Peter Lang, Bruxelles, 2006.

54. AHCU, BDT 101/99, Szur à Rabier et Pendville, 06.09.1966.

À ce sujet, le SPI – et en premier lieu Rabier – ont déjà été l’objet de critiques en raison de leur militantisme pour l’Europe, trop affirmé au goût de nombreux dirigeants politiques.⁵⁵

Échec d’une idée ou réalité d’une posture?

Au début du mois de septembre – à la suite des dernières démarches de Michel Szur auprès des clubs contactés – le SPI reçoit de nouvelles réponses enthousiastes du Werder Brême, de l’Union sportive du Luxembourg, des Girondins de Bordeaux et de l’équipe de Bologne même si, dans les deux derniers cas, ses interlocuteurs mentionnent d’éventuels problèmes au regard du calendrier déjà bien chargé de la saison footballistique.

L’UEFA réagit

L’organisation du tournoi s’avère imminente. Or, il ne s’agit pas pour l’UEFA qu’elle soit prise de court par la situation. C’est pourquoi celle-ci entre en contact avec le SPI. Ce premier échange de correspondance est suivi d’une discussion entre Michel Szur, Jacques-René Rabier et José Crahay.⁵⁶ La réunion a une conséquence majeure, puisqu’elle entraîne une modification de la position du SPI. Quelques jours après celle-ci, Rabier envoie un nouveau courrier aux clubs présélectionnés dans lequel il demande «d’introduire auprès de [la] fédération respective une demande d’autorisation pour participer à [l’] épreuve».⁵⁷ Cette demande n’est pas anodine car pour qu’une fédération nationale puisse donner l’autorisation à l’un de ses clubs de participer à l’épreuve, elle devra tout d’abord s’en référer à... l’UEFA. En effet, selon l’article 21 alinéa 4 de ses statuts, l’Union est la seule à pouvoir autoriser une compétition qui convoque plus de deux clubs qui appartiennent à ses associations nationales affiliées.⁵⁸ De fait, l’action de Crahay permet de replacer la balle au centre, le projet revenant dans le giron de l’instance footballistique européenne.

55. S. CARRARA, *Donner une politique d’information à l’Europe des six. Aux origines d’un enjeu politique communautaire (1952-1973)*, in: P. ALDRIN, N. HUBÉ, C. OLLIVIER-YANIV, J.-M. UTARD (éds), *Les médiations de l’Europe politique*, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2014, pp.77-93.

56. AHCU, BDT 101/99, Rabier aux Girondins de Bordeaux, 13.10.1966.

57. AHCU, BDT 101/99, Rabier à l’Union sportive luxembourgeoise, 13.10.1966.

58. UEFA, RM00005779, Statutes of UEFA, 1954-1976. Statuts de l’UEFA. Édition 1962, Article 21, alinea 4, 17.07.1962.

Rapidement, les fédérations des clubs concernés par le projet contactent l'UEFA pour indiquer leur position.⁵⁹ Dans sa séance du 12 octobre 1966, sa commission du football non-amateur et professionnel de l'Union, dont la tâche principale est de discuter du développement du football européen et en particulier du cas des compétitions européennes, propose au comité exécutif de l'UEFA de refuser l'organisation du tournoi.⁶⁰ Deux arguments principaux sont évoqués. Premièrement, il est souligné que la compétition est portée par un acteur extérieur de la sphère footballistique. Deuxièmement, les membres de la commission relèvent qu'aucune demande officielle de la part des organisateurs n'est parvenue à l'UEFA. Procéduriers, les dirigeants de l'Union craignent surtout une concurrence vis-à-vis d'une de ses prérogatives majeures, à savoir l'organisation de compétitions européennes.

Alors que l'existence du projet est dévoilée au public dans *France football*, tout se joue dans la première quinzaine du mois de novembre 1966.⁶¹ Afin de répondre à un grief de la commission du football amateur et non-professionnel – ce qui montre que Rabier est tenu informé de manière informelle de la position de l'UEFA puisqu'aucune décision officielle n'a encore été prise par cette instance –, en date du 10 novembre, il contacte officiellement l'Union pour lui indiquer l'existence du projet ainsi que les buts poursuivis au travers de celui-ci.⁶² Cependant, il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation de l'organisation de l'épreuve mais d'une lettre qui informe sur les démarches déjà entreprises en vue de la mise sur pied du tournoi. Par ailleurs, il est proposé au comité exécutif de l'UEFA qu'il s'entretienne avec Michel Szur. Hans Bangerter répond très rapidement à Jacques-René Rabier et lui indique que l'Union va statuer prochainement sur la question de la compétition. Par contre, le comité exécutif de l'UEFA refuse de recevoir Michel Szur, cette demande étant contraire aux pratiques généralement observées par l'organe directeur de l'Union.⁶³

Le football: un domaine de non-droit pour la CEE

En date du 18 novembre, le comité exécutif de l'UEFA décide de suivre les propositions de la commission du football non-amateur et professionnel et refuse d'autoriser le déroulement de la compétition.⁶⁴ Si le secrétaire général de l'UEFA ne précise pas à Jacques-René Rabier les arguments qui ont présidé à cette décision, deux

59. UEFA, RM00002713, Correspondence related to UEFA endorsed competitions, Delaunay à Bangerter, 20.10.1966.

60. UEFA, RM00002582, Committee for Non-Amateur and Professional Football, meetings. Procès-verbal de la Commission du football non-amateur et professionnelle du 12 octobre 1966 à Florence.

61. *Confidentiel*, in: *France football*, 18.10.1966.

62. UEFA, RM00002713, Correspondence related to UEFA endorsed competitions, Rabier à Bangerter, 10.11.1966.

63. AHCU, BDT 101/99, Bangerter à Rabier, 14.11.1966. À noter que cet argument est tout à fait recevable car il est extrêmement rare que des acteurs externes au domaine du football, voire même externes au comité lui-même, assistent à ses séances.

64. AHCU, BDT 101/99, Bangerter à Rabier, 21.11.1966.

éléments principaux nous semblent expliquer cette position. Premièrement au milieu des années 1960, l'Union tente de conforter son monopole en matière d'administration de tournois continentaux.⁶⁵ Dans cette optique, son assemblée générale, qui s'est réunie en juillet 1966 à Londres, a décidé qu'à terme, l'administration de la Coupe des villes de foires devra être reprise par l'UEFA.⁶⁶ De fait, la proposition du SPI va à l'encontre de la politique générale de l'Union en matière d'administration des compétitions continentales. Or, l'UEFA doit préserver l'engouement pour ses tournois, ceux-ci lui permettant de soutenir financièrement ses activités, alors en plein développement (son nombre de commissions permanentes est passé de huit à quinze entre 1960 à 1965). En conséquence, à la vue des clubs convoqués, la Coupe du Marché commun risquerait de créer une forte concurrence aux compétitions européennes déjà existantes.

Deuxièmement, il faut souligner le problème politique que pose la proposition du SPI. En effet, le tournoi ne convoquerait que certains pays d'Europe de l'Ouest et ne correspond donc pas avec le territoire administré par l'Union, cette dernière étant composée de 33 associations membres.⁶⁷ En cas d'acceptation du tournoi par le comité exécutif de l'UEFA, ne risquerait-il pas d'y avoir des tensions au sein de l'organisation et en premier lieu de la part du bloc des pays communistes? Et ce d'autant plus que l'épreuve proposée ici est parrainée par une organisation qui est considérée par les acteurs du football européen comme porteuse d'un projet politique. Or, depuis la création de l'Union, son comité exécutif s'est évertué à développer une politique de neutralisation des conflits visant à minimiser l'influence de la Guerre froide au sein de l'UEFA.⁶⁸ En outre, avec la création de l'Entente de Florence au début des années 1960, il est désormais acquis que trois blocs coexistent dans l'organisation: le bloc des pays communistes, le bloc des pays anglo-scandinaves et l'Entente de Florence (formée des pays latins et du Benelux). En conséquence, le projet du SPI exclut les pays du bloc communiste mais également les associations scandinaves, ce qui risque de créer des déséquilibres entre les associations membres de l'UEFA.⁶⁹

65. Depuis le début des années 1960, les statuts de l'UEFA précisent qu'elle est la seule entité à pouvoir organiser une compétition qui regroupe toutes ses associations-membres. UEFA, RM00005779, Statutes of UEFA, 1954-1976. Édition 1962 [Article 21, alinéa 3], 17.07.1962.

66. La Coupe des villes de foires est la compétition européenne réunissant le plus grand nombre de clubs de l'époque. Elle est organisée par un comité privé formé de dirigeants de clubs. UEFA, RM00005990, VIII Ordinary Congress, London. Procès-verbal de la VII^e Assemblée générale ordinaire de l'UEFA tenue le 6 juillet 1966 à Londres.

67. L. BARCELO, *L'Europe des 52: L'Union Européenne de Football Association (UEFA)*, in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 28(2007), pp.119-133.

68. J. MITTAG, P. VONNARD, *The role of societal actors in shaping a pan-European consciousness. UEFA and the overcoming of Cold War tensions, 1954-1959*, in: *Sport in history*, 37(2017), pp. 332-352.

69. Certes des compétitions régionales, comme la Mittel-Europa cup (Mitropa cup) existent dans le football européen. Toutefois, celle-ci a été créée durant l'entre-deux-guerres, donc bien avant la fondation de l'UEFA. De plus, elle se dispute essentiellement durant la période estivale et ne concurrence pas les épreuves continentales administrées par l'Union.

Le SPI accepte la décision de l'Union de football, ce qui met un terme au projet de la création d'une Coupe du Marché commun en football. La compétition ne verra donc jamais le jour.

Conclusion. Étudier l'intervention de la CEE dans le domaine du sport

En avril 1967, le chef de cabinet adjoint du président de la CEE – Jean Rey –, Alex Hoven, fait part à Jacques-René Rabier d'une lettre de Michel Szur. En effet, ce dernier a poursuivi ses démarches et a finalement constitué son association.⁷⁰ Or, il souhaiterait le patronage de Jean Rey pour quelques manifestations organisées durant l'été. Si Hoven et Rabier s'accordent sur le fait que les projets de cette association sont «audacieux mais sympathiques», ils ne souhaitent néanmoins pas que la CEE soutienne financièrement ou moralement ces actions.⁷¹ Tout au plus, celle-ci pourrait offrir une coupe ou une médaille au vainqueur. En conséquence, à la fin des années 1960, plusieurs Coupes du marché commun sont décernées dans différents sports (hors-bord, tennis ou encore trial) mais sans que la CEE ne soit directement impliquée.

Cette étude sur le projet de Coupe du Marché commun en football montre que des acteurs au sein des instances communautaires semblent conscients, dès les années 1960, de l'intérêt que peut offrir le domaine sportif pour soutenir la construction de l'Europe. C'est notamment le cas du directeur du SPI, Jacques-René Rabier. La démarche témoigne d'une volonté – sorte d'héritage des aspirations de Jean Monnet – d'utiliser le maximum de canaux possibles pour diffuser des informations sur l'Europe. Cependant, en raison de la relative faiblesse institutionnelle de la CEE, l'investissement du SPI dans le projet reste modeste. De plus, celui-ci ne souhaite pas remettre en question le monopole de l'UEFA en matière d'administration du football à l'échelle européenne. Cette position entraîne finalement l'abandon du projet de compétition.

Au début des années 1970, l'extension progressive des compétences de la CEE ainsi qu'une volonté de plus en plus affirmée de prendre «davantage en compte la culture dans une volonté de développer une 'citoyenneté européenne' et de promouvoir une 'identité européenne'», permettent d'élargir le champ des discussions avec

70. En date du 2 mars 1967, *L'Équipe* mentionne la possible organisation de plusieurs Coupes du marché en football, en golf, en rallye ou encore en tennis. *Bordeaux dans une Coupe du Marché commun*, in: *L'Équipe*, 02.03.1967.

71. AHCU, BDT 101/99, Hoven à Rabier, 04.04.1967.

les autres organisations européennes.⁷² Ce n'est sans doute pas un hasard si cette période correspond aux premières discussions véritablement assumées entre des représentants de la CEE et de l'UEFA sur la libre circulation des footballeurs.⁷³ Dès lors, il paraît nécessaire de conduire désormais des études sur les rapports entre la CEE et les acteurs du sport européen durant les années 1970. Sans doute largement sous-estimés par les chercheurs, nous pouvons faire l'hypothèse que ces échanges constituent un pas décisif dans la formulation de mesures concrètes vis-à-vis du domaine sportif qui seront émises par la CEE à partir du milieu des années 1980 et qui seront appliquées dans la décennie suivante.⁷⁴ Ces démarches vont correspondre à une reconfiguration de la gouvernance du football européen et permettre désormais à l'Union européenne d'être considérée comme un acteur de l'espace européen du football.⁷⁵

-
72. J.-F. POLO, *L'audiovisuel au service de l'Europe? Les ambiguïtés de la naissance de la politique audiovisuelle européenne*, in: P. ALDRIN, N. HUBÉ, C. OLLIVIER-YANIV, J.-M. UTARD (éds), op.cit., 2014, p.103. Pour des réflexions récentes sur ce point voir: L. MECHI, G. MIGANI, F. PETRINI, (éds) *Networks of global governance: International Organisations and European Integration in a historical perspective*, Cambridge Scholar Press, Cambridge,2014; W. KAISER, K.K. PATEL, *Multiple connections in European co-operation: international organizations, policy areas, practices and transfers 1967-92*, in: *European Review of History, Revue européenne d'histoire*, 24(2017), pp.335-357.
73. M. SCHOTTÉ, "To live is to live concealed", in: P. VONNARD, G. QUIN, N. BANCEL (éds), *Building Europe...*, op.cit.
74. À ce titre, on lira notamment l'étude préliminaire de Stefan Scholl sur la Conférence européenne des sports qui est mise en place dans les années 1970: S. SCHOLL, *Cooperation and conflict: The case of the European Sports Conference in the 1970s and 1980s*, in: P. VONNARD, N. SBETTI, G. QUIN (éds), *Beyond boycotts*, op.cit., pp.109-132.
75. Voir W. GASPARINI, J.-F. POLO, *L'espace européen du football* in: *Politique européenne*, 36(2012) édition spéciale.